

AUVERGN'ATTITUDE
CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE
ET D'UTILISATION DU SITE INTERNET www.auvergnattitude.fr

1- Préambule

Les présentes conditions générales sont applicables à toute réservation, participation ou remboursement de toute activité présentée par Auvergn'Attitude, et proposée et encadrée par les membres d'Auvergn'Attitude, ainsi qu'à toute utilisation du site www.auvergnattitude.fr exploité par Auvergn'Attitude.

Auvergn'Attitude se réserve le droit de procéder à des modifications des présentes conditions générales à tout moment, et sans préavis, étant entendu que le cas échéant, les modifications seront inapplicables aux réservations préalablement acceptées et confirmées par Auvergn'Attitude.

2 - Définitions

ACTIVITÉ

Désigne une activité présentée par Auvergn'Attitude, et proposée et encadrée par les membres d'Auvergn'Attitude.

CLIENT

Désigne toute personne effectuant une réservation à une ou des *activités*, agissant en son nom propre ou au nom d'un groupement familial, amical ou sportif, ou en tant que représentant d'une personne morale (collectivité territoriale, école, club, entreprise, association ...).

PARTICIPANT

Désigne toute personne amenée à pratiquer l'*activité* ou *pratiquant* l'*activité* réservée par le *client*, ce dernier pouvant ou non être *participant*.

ENCADRANT

Désigne un membre d'Auvergn'Attitude amené à encadrer ou encadrant le ou les *participants* lors de l'*activité* réservée par le *client*.

SITE

Désigne le site internet accessible sous l'URL <https://www.auvergnattitude.fr>

Le *site* propose un catalogue en ligne décrivant l'ensemble des *activités*.

Auvergn'Attitude se réserve le droit de compléter le catalogue en ligne présent ou de cesser leur diffusion à sa seule discrétion et à tout moment.

UTILISATEUR

Désigne toute personne se connectant sur le *site*, sans être nécessairement un *client* ou un *participant*.

COOKIES

Désigne de petits fichiers envoyés vers le disque dur de l'ordinateur de l'*utilisateur* afin de faciliter sa navigation sur le *site* et de lui permettre un accès aux pages les plus adaptées lorsqu'il revient sur le *site*.

DONNÉES PERSONNELLES

Désigne toute information concernant l'utilisateur, le *client* ou les *participants* transmise par ces derniers à Auvergn'Attitude .

3 - Présentations

AUVERGN'ATTITUDE

Auvergn'Attitude est un Syndicat Professionnel Local, conformément à la loi du 21 mars 1884 modifiée par les lois du 12 mars 1920 et du 25 février 1927.

Les membres d'Auvergn'Attitude sont des éducateurs sportifs indépendants spécialisés dans l'encadrement et l'enseignement de disciplines récréatives ou sportives de pleine nature et du milieu montagnard.

Auvergn'Attitude souscrit un contrat d'Assurance en Responsabilité Civile Professionnelle d'organisateur et de commercialisation des *activités* proposées par ses membres (cf. 12.3).

Auvergn'Attitude adhère à un service de médiation de la consommation (cf. 12.4).

Coordonnées du siège :

2201, route de la Banne d'Ordanche
Chalet de la Banne
63150 MURAT-LE-QUAIRE

Tél. : 06 303 707 84

Email : contact@auvergnattitude.org

Web: auvergnattitude.fr

Représentant légal : M. Laurent DUFOUR, né le 18/10/1971.

LES ENCADRANTS

Les *encadrants* sont les membres d'Auvergn'Attitude.

Dans leurs disciplines (randonnée, escalade, canyoning, ...), ils sont titulaires des diplômes requis par la législation en vigueur pour l'encadrement et l'enseignement des activités récréatives et sportives de pleine nature et du milieu montagnard (Brevet d'État, Diplôme d'État, ...).

Ils souscrivent en leur nom propre un contrat d'Assurance en Responsabilité Civile Professionnelle. De plus, ils répondent à leurs obligations légales : cotisations sociales, mise à jour de leurs diplômes, déclaration d'activité professionnelle auprès des services compétents...

LES ACTIVITÉS

Les *activités* sont celles proposées par les membres d'Auvergn'Attitude dans leurs disciplines respectives :

- toute forme de balades et randonnées pédestres en montagne et en pleine nature, et en toute saison ;
- marche nordique ;
- escalade en salle et sur site naturel ;
- randonnée à VTT ;
- via-ferrata ;
- grimpe d'arbres ;
- biathlon-laser ;
- canyoning ;
- alpinisme ;
- ...

4 - Champs d'application des conditions générales de vente (CGV)

4.1 Les présentes conditions générales de vente s'appliquent entre le Syndicat Local Professionnel Auvergn'Attitude et le *client* effectuant au moins une réservation à une ou plusieurs *activités*.

La réservation est possible par les moyens suivants :

- par internet sur le *site* ;
- par téléphone ou par courriel ;
- sur place au siège ;
- ou sur le lieu de l'*activité* auprès de l'*encadrant*.

4.2 Acceptation préalable des conditions générales de vente

L'acceptation des conditions générales de vente est indispensable préalablement à la réservation d'une *activité*.

Le *client* prend connaissance des conditions générales de vente dans leur intégralité :

- sur le *site*, par un clic sur le lien hypertexte prévu à cet effet ;
- dans les autres cas, par la réception du document au format papier ou numérique.

Le *client* s'engage à porter à la connaissance de chaque *participant* le contenu des présentes conditions générales de vente.

En cas d'opposition auxdites conditions générales, le *client* s'abstiendra de finaliser le processus de réservation.

4.3 Qualité du *client*

Le *client* effectuant une ou plusieurs réservations, en son nom propre ou au nom d'un groupement familial, amical ou sportif, ou en tant que représentant d'un organisme (collectivité territoriale, école, club, entreprise ...), doit être obligatoirement âgé d'au moins 18 ans et avoir la capacité juridique.

4.4 Capacité des *participants*

Les *activités* sont ouvertes au plus grand nombre. Néanmoins elles nécessitent de prendre en compte certaines conditions :

- limite d'âge ;
- niveau technique ou physique ;
- capacité spécifique à certaines activités (savoir nager pour l'activité canyoning, ...) ;
- contre-indications
- ...

Ces conditions sont indiquées sur les fiches présentant chaque *activité* et consultables sur le *site*.

Les *participants* sont tenus dans le cadre de la réalisation des *activités*, de se conformer aux règles de prudence élémentaires, notamment s'agissant des activités sportives à risques (cf. également 4.6). Conscient de ces risques, les *participants* déclarent en accepter entièrement les conséquences.

Pour l'activité canyoning, il est impératif de savoir nager au moins 25 mètres et d'être capable de s'immerger.

Les *participants* ne doivent pas faire l'objet d'une contre-indication médicale à la pratique des *activités* réservées.

Important : si un *participant* est dépendant de soins ou de traitements médicaux particuliers, ou encore si son état de santé nécessite une attention particulière, le *client* devra impérativement en informer l'*encadrant* avant le début de l'*activité*.

4.4 Les *participants* mineurs

4.4.1 Les *participants* mineurs hors cadre scolaire ou extra-scolaire

Les mineurs de moins de 15 ans non-accompagnés par un adulte (responsable légal) ne sont pas acceptés dans les *activités* regroupant des *participants* extérieurs à la famille du mineur.

Les mineurs de 15 à 18 ans non-accompagnés, peuvent être acceptés dans les *activités* regroupant des *participants* extérieurs à la famille du mineur, sous réserve d'autorisation parentale et sous certaines conditions (niveau sportif, habileté, capacité à pratiquer les *activités*, ...). Dans le cas où l'*activité* nécessite un déplacement pour se rendre sur lieu de l'*activité*, le transport du mineur devra être assuré par le représentant légal.

4.4.2 Les *participants* mineurs dans le cadre scolaire ou extra-scolaire

La personne morale représentée par le *client* devra s'assurer que chaque *participant* (jeune, adulte accompagnant) est en capacité de pratiquer chacune des *activités* réservées : niveau sportif, habileté, nager 25 mètres et s'immerger pour les activités canyoning...

Selon l'*activité*, l'encadrement des jeunes mineurs est soumis à une réglementation qui peut limiter le nombre de jeunes par *encadrant*. Cette limite est précisée lors de la réservation.

Lors de l'*activité*, chaque groupe de mineurs devra être accompagné d'au moins 1 *participant* adulte habilité par la personne morale représentée par le *client*.

4.5 Équipement des *participants*

La tenue et les chaussures des *participants* doivent être adaptés aux *activités* réservées en leur permettant de pratiquer les *activités* sans gêne excessive et en toute sécurité.

Le cas échéant, les équipements spécifiques nécessaires à prévoir par les *participants* sont précisés sur les fiches présentant l'*activité* et consultables sur le site.

Le matériel technique et pédagogique est mis à disposition par l'*encadrant*. Pour la préparation du matériel technique de certaines *activités*, des informations complémentaires pour chacun des *participants* (âge, taille, poids, ...) doivent être fournis par le *client*. Le cas échéant, les informations complémentaires nécessaires à fournir sont précisées sur les fiches présentant l'*activité* et consultables sur le site.

4.6 Les *activités* et leurs *encadrants*

4.6.1 Pour chaque *activité* réservée, une date, une heure et un lieu de rendez-vous sont systématiquement communiqués. Pour le bon déroulement des *activités* et par respect envers les autres *participants* et l'*encadrant*, il est demandé au *client* de bien prendre connaissance de ces informations (date, heure et lieu de rendez-vous) afin de tout mettre en œuvre pour assurer la ponctualité des *participants*.

Pour les *activités* regroupant des *participants* ne se connaissant pas, l'*encadrant* attendra 15 minutes les éventuels retardataires. Au-delà de ce délai, l'*encadrant* débutera l'*activité* et aucun remboursement ou indemnité ne sera exigible.

4.6.2 Par définition, les *activités* sont soumises aux aléas météorologiques. Elles impliquent l'acceptation par les *participants* du caractère variable de la météorologie et plus particulièrement de celle de montagne : la température, le vent, la nébulosité et les précipitations peuvent fortement varier en moins d'une heure. Par conséquent, elles nécessitent une tenue et des chaussures adaptées à la saison et aux conditions météorologiques changeantes.

4.6.3 La pratique des *activités* se fait dans un milieu naturel, sans aménagement. La pratique nécessite une prise de risque. De l'évaluation des risques, résulte des choix techniques, humain et matériel. L'*encadrant* est là pour évaluer et minimiser ces risques. En aucun cas il se substitue au milieu et efface l'intégralité des risques encourus.

4.6.4 Les *encadrants* sont des professionnels dans leurs disciplines. Toute participation est soumise à leur appréciation qui sera fonction des aptitudes attentionnelles et physiques des *participants*. L'*encadrant* se réserve le droit de refuser la pratique ou d'orienter sur une autre pratique certains *participants*.

4.6.5 La faisabilité de l'*activité* ne dépend pas de la seule réservation, mais de paramètres multiples concourant au bon déroulement de la pratique. Tout contenu d'*activité* est soumis à l'appréciation de l'*encadrant* en fonction des conditions météorologiques et de l'aptitude attentionnelle et physique des *participants*. L'*encadrant* pourra donc, à tout instant, adapter le contenu de l'*activité*.

4.6.6 Les photographies présentées sur le site ou dans les documents transmis par Auvergn'Attitude ne sont pas contractuelles, et toute reproduction partielle ou entière sans l'autorisation écrite d'Auvergn'Attitude est interdite.

5 - Formation du contrat

Il est entendu que les conditions de réalisation de l'*activité* pour laquelle le *client* souhaite passer une réservation sont dépendantes de la disponibilité à la date choisie par le *client*.

5.1 Par internet sur le site

5.1.1 Les réservations peuvent être passées par le *client* sur le *site*.

5.1.2 Le *client* sélectionne une ou plusieurs *activités* présentées sur le *site*.

5.1.3 Un récapitulatif est alors proposé au *client*, faisant apparaître les caractéristiques essentielles (dates, horaires et nombres de *participants*) des *activités* réservées, ainsi que le prix du montant total des *activités* réservées, avec indication du mode de paiement pour lequel opte le *client*.

5.1.4 En application des dispositions de l'article 1369-5 du code civil, ce premier clic permet au *client* de vérifier le détail de sa réservation et le prix total de celle-ci, et de rectifier d'éventuelles erreurs avant que ne soit enregistrée la réservation définitive.

5.1.5 La réservation est enregistrée et le contrat réputé formé après la confirmation de la réservation formalisée par le deuxième clic opéré par le *client*.

5.1.6 En application des dispositions de l'article 1369-5 alinéa 2 du code civil, un courriel de confirmation sera adressé au *client*, accusant réception de la réservation adressée à Auvergn'Attitude.

5.1.7 La conservation et l'impression du courriel de confirmation mettront en mesure le *client* d'apporter la preuve de la passation de la réservation auprès d'Auvergn'Attitude.

5.1.8 Auvergn'Attitude entend préciser qu'en cas de paiement par carte bancaire, le contrat ne sera réputé définitivement conclu que sous réserve de l'acceptation du paiement par la banque du *client*.

5.2 Par téléphone ou par courriel

5.2.1 La réservation par téléphone ou par courriel d'une ou plusieurs *activités* est possible.

5.2.2 Si la réservation est passée 7 jours, ou moins de 7 jours, avant la date choisie pour la première *activité* réservée, un courriel reprenant le détail et le montant total de la réservation sera adressé au *client*.

La réservation est enregistrée et le contrat réputé formé après la confirmation par le *client* de la bonne réception du courriel et en y indiquant donner son accord.

5.2.3 Si la réservation est passée 8 jours, ou plus de 8 jours, avant la date choisie pour la première *activité* réservée, un courriel accompagné d'un devis reprenant le détail et le montant total de la réservation sera adressé au *client*.

La réservation est enregistrée et le contrat réputé formé après le retour par le *client* du devis complété de la mention « bon pour accord », contre-signé par le *client* et accompagné, le cas échéant, du paiement d'un acompte.

Dans le cas d'un paiement de l'acompte par chèque ou par virement, le contrat ne sera réputé définitivement conclu qu'à réception du chèque ou du virement par Auvergn'Attitude au plus tard 48h avant la date de la première *activité* réservée.

5.2.4 Un courriel de confirmation sera adressé au *client*, accusant réception de la réservation adressée à Auvergn'Attitude.

5.2.5 La conservation et l'impression du courriel de confirmation mettront en mesure le *client* d'apporter la preuve de la passation de la réservation auprès d'Auvergn'Attitude.

5.2.6 Auvergn'Attitude entend préciser qu'en cas de demande d'acompte, réglé par chèque bancaire, virement ou carte bancaire, le contrat ne sera réputé définitivement conclu que sous réserve de l'acceptation du paiement par la banque du *client*.

5.3 Sur place au siège

5.3.1 Pour une *activité* débutant le jour de présentation du *client* ou dans les 36 heures suivantes

Il est remis *client* un document récapitulatif reprenant le détail et le montant total de la réservation.

Celle-ci est enregistrée et le contrat réputé formé après le paiement par le *client* de l'intégralité de la ou des *activités* réservées.

Le document récapitulatif mettra en mesure le *client* d'apporter la preuve de la passation de la réservation auprès d'Auvergn'Attitude.

5.3.2 Pour une *activité* programmée au moins 36 heures après la présentation du *client*

Il est proposé au *client* d'effectuer la réservation soit sur le *site* (cf 5.1) , soit par courriel (cf. 5.2).

5.4 Sur le lieu de l'activité auprès de l'encadrant

Après présentation d'un récapitulatif reprenant le détail et le montant total de la réservation, celle-ci est enregistrée et le contrat réputé formé après le paiement par le *client* de l'intégralité de la ou des *activités* réservées.

6 - Prix et modalités de paiement

6.1 Les prix des *activités* sont indiqués en euros TTC et sont ceux, sauf mention de millésime, en vigueur au jour de la réservation.

6.2 Les *activités* ne sont pas assujetties à la TVA.

6.3 Modes de paiement acceptés

6.3.1 Réservation passée par internet sur le *site* : carte bancaire.

6.3.2 Réservation passée par téléphone ou par courriel

6.3.2.1 Pour l'acompte :

- chèque bancaire
- virement

6.3.2.2 Pour le solde, sur place (au siège ou sur le lieu de l'*activité* auprès de l'*encadrant*) :

- espèces
- chèque bancaire
- chèques-vacances

6.3.3 Réservation passée sur place (au siège ou sur le lieu de l'*activité* auprès de l'*encadrant*) :

- espèces
- chèque bancaire
- chèques-vacances

6.4 Le paiement par carte bancaire

6.4.1 Il pourra avoir lieu par Carte Bleue, Visa, Eurocard/Mastercard, Maestro.

6.4.2 Le *client* indiquera dans la zone prévue à cet effet le numéro de carte bancaire, sa date de validité ainsi que le pictogramme de sécurité inscrit au dos de la carte bancaire.

6.4.3 Ce mode de paiement entraînera le débit immédiat, en date du jour de passation de la réservation, de la totalité de celle-ci.

6.5 En cas de défaut de paiement ou de refus d'autorisation émanant de la banque du *client*, Auvergn'Attitude sera en droit de suspendre le processus de passation de la réservation.

6.6 Sécurité des paiements

6.6.1 Les réservations d'*activités* font l'objet de contrôles réguliers. Le bon fonctionnement de ces contrôles pourra contraindre Auvergn'Attitude à suspendre le processus de passation des réservations, et à solliciter du *client* la fourniture de justificatifs, tels que justificatifs de domicile, d'identité ou de débit, qui devront être conformes aux informations fournies par le *client* lors de la passation de la réservation, ainsi que, le cas échéant, aux coordonnées du porteur de la carte de paiement utilisée.

6.6.2 Les informations collectées à l'occasion de ces contrôles pourront faire l'objet d'un traitement automatisé de données, ce afin de définir un niveau de sécurité des transactions et de lutter contre la fraude à la carte bancaire.

7 - Modifications et annulations

7.1 Dès lors que l'*activité* est assurée aucun remboursement ou report ne sera effectué.

7.2 Toute *activité* interrompue ou non consommée du fait d'un niveau physique et/ou technique insuffisant ou du fait d'une blessure survenue pendant l'*activité* ou en dehors de l'*activité* ne donnera lieu à aucun remboursement ou échange.

7.3 Hors annonce par les services de Météo-France d'une alerte rouge, les conditions météorologiques ne sont en aucun cas une cause d'annulation ou de report.

7.4 Modifications, annulations par Auvergn'Attitude

7.4.1 Si le nombre de *participants* est insuffisant (cette condition est précisée sur les fiches présentant les *activités*), l'*activité* peut être annulée.

Le cas échéant, Auvergn'Attitude tiendra informé les *participants*, ou les *clients* si les *participants* sont des mineurs non-accompagnés, au plus tard 4h avant l'heure programmée.

Il sera alors proposé soit :

- un changement de date (sans changement de lieu) ;
- un changement de date et de lieu ;
- une autre *activité*, si l'*activité* de remplacement est moins onéreuse, une révision de facturation sera effectuée ;
- un avoir égal au montant de celui de l'*activité* annulée ;

- le remboursement de l'inscription à l'activité.

Les *participants*, ou les *clients* si les *participants* sont des mineurs non-accompagnés, feront leur choix sans pouvoir prétendre à une quelconque autre indemnité.

7.4.2 Les conditions de pratique des *activités* dépendent de l'impact météorologique sur le milieu naturel dans lequel est prévu l'activité et sur le matériel nécessaire à la réalisation de l'activité.

S'appuyant sur les informations dont il dispose, son expérience, sa connaissance de la technicité de l'activité et du lieu où elle est programmée, l'*encadrant* se réserve le droit de maintenir ou non l'activité telle qu'elle a été réservée.

Si l'*encadrant* décide de ne pas maintenir l'activité telle qu'elle a été réservée, l'*encadrant* ou Auvergn'Attitude tiendra informé les *participants*, ou les *clients* si les *participants* sont des mineurs non-accompagnés, au plus tard 2h avant l'heure programmée.

Il sera alors proposé soit :

- un changement de lieu (sans changement de date) ;
- un changement de date (sans changement de lieu) ;
- un changement de date et de lieu ;
- une autre *activité*, si l'activité de remplacement est moins onéreuse, une révision de facturation sera effectuée ;
- un avoir égal au montant de celui de l'activité annulée ;
- le remboursement de l'inscription à l'activité.

Les *participants*, ou les *clients* si les *participants* sont des mineurs non-accompagnés, feront leur choix sans pouvoir prétendre à une quelconque autre indemnité.

7.5 Modifications, annulations par le client ou un participant

7.5.1 Toute annulation de la part du *client* avant l'heure et la date de l'activité réservée doit être adressée à Auvergn'Attitude par courriel.

L'annulation entraînera les retenues suivantes :

7.5.1.1 Annulation d'une réservation plus de 6 jours avant le début de l'activité

Auvergn'Attitude remboursera le prix payé moins des frais de dossier (10 % de l'activité annulée).

7.5.1.2 Annulation d'une réservation moins de 6 jours avant le début de l'activité

Sous réserve d'un cas de force majeure avec présentation d'un justificatif, Auvergn'Attitude remboursera le prix payé moins des frais de dossier (10 % de l'activité annulée).

En l'absence de cas de force majeure :

7.5.1.2.1 Annulation demandée entre 6 jours et 48h avant le début de l'activité :

Auvergn'Attitude appliquera une retenue égale à 50 % du prix de l'activité annulée.

7.5.1.2.2 Annulation d'une réservation demandée moins de 48h avant le début de l'activité : Auvergn'Attitude appliquera une retenue égale à 80 % du prix de l'activité annulée.

7.5.2 La non présentation du *client* à l'heure et à la date prévues pour la réalisation de l'activité, et/ou du ou des *participants* pour le ou lesquels l'activité a été réservée, est traitée comme une annulation de dernière minute par le *client* et ne donne pas lieu à remboursement.

7.5.3 Demande de modification de l'heure ou de la date pour réaliser l'activité réservée

Pour des raisons de disponibilités la demande de modification peut être refusée, dans ce cas celle-ci sera traitée comme une annulation et rentrera dans le champs général d'application des annulations comme détaillé au-dessus.

Si cela est techniquement faisable et compatible avec l'activité, il sera envoyé au *client* un nouveau récapitulatif de réservation.

7.5.4 Toute erreur, autre que l'heure et la date, portant sur les *activités* réservées devra être signalée par le *client*, par lettre ou courriel, dans un délai de 72 heures suivant la date de réception de la réservation et au plus tard 12h avant l'heure prévue de début de la première *activité* réservée.

Ces réclamations qui ne seraient pas effectuées dans les conditions stipulées au présent article ne pourront être prises en compte, et ne pourront en aucun cas être mise en œuvre par Auvergn'Attitude.

7.6 Annulation en cas de confinement

En cas de confinement ou de consignes sanitaires ne permettant pas le déroulement des *activités*, le *client* sera remboursé en intégralité sans pouvoir prétendre à une quelconque autre indemnité.

8 - Bon cadeau

Certaines *activités* sont susceptibles d'être achetées sous forme de bon cadeau.

8.1 Durée de validité - remboursement

Le bon cadeau est valable 1 an à compter de la date d'achat. Passé la durée de validité, l'*activité* sera considérée comme exécutée et ne pourra être reportée. Le *client* et/ou le bénéficiaire ne pourront prétendre à un quelconque remboursement ou indemnité.

Dans tous les cas, un bon cadeau n'est jamais remboursé.

8.2 Réservation

Le bon cadeau est effectif à la réception de la totalité du montant de l'*activité* choisie.

Le bénéficiaire du bon cadeau doit contacter Auvergn'Attitude pour réserver l'*activité*. L'*activité* est garantie dans le cas, le cas échéant, où le nombre minimum de *participants* requis est assuré et dans le cas où les conditions climatiques permettent la bonne pratique de l'*activité*.

8.3 Remplacement de la prestation

L'*activité* du bon cadeau est remplaçable par une autre *activité* proposée par Auvergn'Attitude, sous réserve que la valeur de cette dernière soit inférieure ou égale à l'*activité* mentionnée sur le bon cadeau. Cependant il est possible de réaliser une *activité* d'un montant supérieur après paiement de la différence par le *client* ou le bénéficiaire.

9 - Données personnelles et respect de la vie privée

9.1 Collecte des données personnelles

Auvergn'Attitude a recours à la collecte des *données personnelles* concernant le *client* et/ou les *participants* lors notamment des passations de réservation d'*activités*, ces informations sont obligatoires pour valider ladite réservation.

Auvergn'Attitude, dans le seul objectif de réunir les conditions à la bonne réalisation des *activités* réservées, peut être amenée à transférer des *données personnelles* concernant le *client* et/ou les *participants* à ses partenaires et *encadrants*. En dehors de cette situation, aucun autre transfert de *données personnelles* ne sera opéré par Auvergn'Attitude.

9.2 Droit d'accès et de modification des données personnelles

Conformément à la loi « informatique et libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, l'utilisateur, le *client* et les *participants* disposent des droits d'opposition (art. 26 de la loi), d'accès (art.34 à 38 de la loi) et de rectification (art. 36 de la loi) des données les concernant.

Ainsi, l'utilisateur, le *client* et les *participants* peuvent contacter Auvergn'Attitude par courriel pour que soient rectifiées, complétées, mises à jour ou effacées les informations les concernant qui sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées ou dont la collecte ou l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite.

9.3 Sécurité et confidentialité sur le réseau

Auvergn'Attitude tient à rappeler aux *utilisateurs*, *clients* et *participants* :

- que leurs courriels ou messages envoyés par le formulaire du *site* peuvent être interceptés sur le réseau et leur confidentialité ne peut être garantie ;
- de ne pas divulguer par courriel ou message envoyé par le formulaire du *site* d'informations personnelles ou confidentielles inutiles, sensibles ou provenant de tiers.

9.4 Cookies

L'*utilisateur* est informé du fait que le *site* utilise des *cookies* conçus pour être utilisés uniquement par Auvergn'Attitude.

Ainsi, à chaque connexion sur le *site*, les *cookies* permettent notamment l'enregistrement du type et de la version du navigateur de l'utilisateur, l'historique de ses réservations, les pages du *site* consultées, les dates et heures de visite.

Pour bénéficier de l'ensemble des fonctionnalités du *site*, il est donc préférable que l'utilisateur paramètre son navigateur internet pour que celui-ci accepte les *cookies*.

L'*utilisateur* a la faculté de s'opposer à l'enregistrement de ces *cookies*.

En effet, la plupart des navigateurs internet permettent de configurer les options internet et de sécurité ou encore les préférences de l'*utilisateur* afin de refuser ou de désactiver les *cookies*, ou encore d'obtenir un message qui signalera à l'*utilisateur* l'envoi de *cookies*.

9.5 Liens hypertextes

Les liens hypertextes présents sur le *site* orientant les utilisateurs vers d'autres sites internet n'engagent pas la responsabilité d'Auvergn'Attitude quant au contenu de ces sites.

Toute personne physique ou morale souhaitant que soit établi un lien (adresse de son site) à partir du *site* d'Auvergn'Attitude, doit préalablement en demander l'autorisation.

L'établissement de lien vers le *site* d'Auvergn'Attitude ne requiert pas d'autorisation. Auvergn'Attitude dégage toute responsabilité dans ce cas.

10 - Juridique

10.1 Responsabilité

10.1.1 Auvergn'Attitude ne peut en aucun cas voir sa responsabilité engagée si la non-réalisation ou la mauvaise réalisation de l'*activité* est imputable au *client* ou aux *participants*, ou au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers étranger à la réalisation de l'*activité*, soit à un cas de force majeure.

10.1.2 La responsabilité de plein droit prévue à l'article L. 211-16 précité est exclue, conformément à l'article L. 211-17 du Code du tourisme.

10.2.3 Sauf dispositions légales contraires, Auvergn'Attitude ne peut en aucun cas voir sa responsabilité engagée en cas de préjudice causé par le *client* ou les *participants*.

10.2 Indépendance des clauses contractuelles

Dans l'hypothèse où l'une des présentes dispositions devait être déclarée nulle ou réputée non écrite, la validité des autres dispositions de ces présentes conditions générales ne serait pas affectée.

10.3 Assurances

10.3.1 Auvergn'Attitude souscrit un contrat d'assurance en responsabilité civile professionnelle d'organisateur et de commercialisation des *activités* proposées par ses membres (MMA).

10.3.2 Les *encadrants* souscrivent en leur nom propre un contrat d'assurance en responsabilité civile professionnelle qui couvre notamment les conséquences pécuniaires pouvant incomber à l'assuré en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés au *participant* par suite de fautes, erreurs de fait ou de droit, omissions ou négligence commises à l'occasion de l'*activité* encadrée.

10.4 Litiges

10.4.1 Règlement amiable

En cas de désaccord ou litige concernant une *activité* réservée, le *client* ou le *participant* peut adresser une réclamation motivée à Auvergn'Attitude par voie postale avec accusé de réception à l'adresse suivante : Auvergn'Attitude - le Barry - 63210 PERPEZAT.

Les parties s'engagent à apporter toute la collaboration nécessaire à la recherche d'une solution amiable. Elles s'engagent à garder strictement confidentiels les échanges de paroles, de courriers et de documents qui pourraient être échangés durant la procédure amiable.

10.4.2 Médiation de la consommation

Conformément aux dispositions des articles L 611-1 et R 612-1 et suivants du Code de la Consommation concernant le règlement amiable des litiges, lorsque le le *client* ou le *participant* a adressé une réclamation écrite à Auvergn'Attitude et qu'il n'a pas obtenu satisfaction ou de réponse dans un délai de deux mois, il peut soumettre gratuitement sa réclamation au médiateur de la consommation. Le médiateur doit être saisi dans le délai maximal d'un an à compter de la réclamation initiale.

Le *client* ou le *participant* peut s'adresser gratuitement au médiateur de la consommation dont Auvergn'Attitude relève :

Médiation de la consommation & patrimoine

Siège social et correspondance : 12 square Desnouettes - 75015 PARIS

Tél. : 01 40 61 03 33

Formulaire de saisine du médiateur accessible avec l'URL suivante :

<https://mcpmediation.org/saisir-le-mediateur/>

10.5 Loi applicable

La loi applicable aux présentes conditions générales et le contrat conclu à l'occasion d'une réservation d'*activité* est la loi française pour tous les litiges relatifs, notamment, à leur validité, leur interprétation, leur réalisation ou leur résiliation.

10.6 Jurisdiction compétente

Le tribunal compétent en cas de litige sera celui au choix du demandeur, celui du domicile du défendeur ou du lieu de réalisation de l'*activité*.